L'ASSAINISSEMENT ET LA PROTECTION DES GRANDS LACS

Points saillants du rapport d'étape



Ontario



PIBS 2732f
Imprimé sur du papier recyclé

Introduction

Le rapport d'étape de l'Ontario sur l'assainissement et la protection des Grands Lacs (*Restoring and Protecting the Great Lakes*) fait état d'une orientation nouvelle dans la protection de l'une des plus grandes merveilles du monde. Au cours des deux dernières années, on a vu se concrétiser d'ambitieux programmes de protection de l'environnement en Ontario.

Ces programmes contribuent dans une large mesure à la réalisation des objectifs que s'est fixés le Canada dans le cadre de l'Accord canado-américain sur la qualité de l'eau dans les Grands Lacs.

Seule province canadienne à border les Grands Lacs, l'Ontario joue un rôle de premier plan dans leur protection. Le présent document donne les points saillants du rapport qui sera présenté à l'occasion de la réunion d'octobre 1993, organisée par la Commission mixte internationale, organisme qui orchestre les ententes sur les eaux communes au Canada et aux États-Unis.

Le plan d'action ontarien

La province travaille de concert avec les autres gouvernements, l'industrie, les milieux agricoles et le public pour remettre en état les zones polluées et éliminer les autres sources de contamination.

Le plan d'action ontarien comprend plusieurs volets : la prévention de la pollution, la lutte contre la pollution, l'assainissement des zones polluées et la remise en valeur des habitats des poissons et de la faune.

Pour mener à bien ces initiatives, l'Ontario a élaboré une brochette de programmes destinés à attaquer sous différents angles le problème de la pollution dans les Grands Lacs. Jusqu'à maintenant, ces initiatives ont été couronnées de succès.

Les règlements sur les effluents

La Stratégie municipale et industrielle de dépollution (SMID) est un programme ontarien d'envergure dont le but est de prévenir, de réduire ou idéalement d'éliminer la pollution de l'eau de sources industrielle et municipale. Son grand objectif : l'élimination des rejets de substances toxiques persistantes dans tous les cours d'eau de la province.

La Stratégie vise quelque 300 entreprises réparties dans neuf grands secteurs d'activité industrielle et 400 usines municipales d'épuration des eaux usées. Celles-ci doivent réduire, voire éliminer, leurs rejets de certaines substances dans les Grands Lacs.

À l'heure actuelle, il existe un règlement pour le secteur pétrolier et des projets de règlement ont été proposés pour les effluents des secteurs des pâtes et papiers, des mines de métaux, de la fonte des métaux et des minéraux industriels. De plus, on s'attend à présenter, d'ici à la fin de 1993, des projets de

Les lacs Érié, Huron, Michigan, Ontario et Supérieur forment un immense bassin, qui représente le cinquième de toute l'eau douce de surface au monde et dont dépendent un grand nombre de gens pour leur économie, leur alimentation et leurs loisirs.

L'Accord canado-américain sur la qualité de l'eau dans les Grands Lacs préconise une approche binationale concertée pour remédier aux problèmes de pollution qui sévissent dans les Grands Lacs.

La négligence et les abus des dernières décennies ont sérieusement miné l'état des Grands Lacs et des chenaux qui les relient. Bien qu'il s'agisse d'une tâche monumentale, l'Ontario a la ferme intention de faire tout en son pouvoir pour assainir les Grands Lacs.

règlement pour les secteurs de la fabrication de produits chimiques organiques et inorganiques. Nombre d'usines de ces secteurs ont par ailleurs déjà commencé à réduire ou à éliminer le rejet de certaines substances toxiques dans les Grands Lacs pour adhérer aux principes de la SMID.

De plus en plus de plans d'action dans le secteur industriel sont mis en oeuvre. Les règlements sur les effluents industriels permettront :

- de réduire la concentration de produits chimiques toxiques dans les eaux de surface et les sédiments;
- de réduire le degré de contamination des poissons et des oiseaux qui se nourrissent de poissons; et
- de faire en sorte que le gens qui dépendent des Grands Lacs pour leurs loisirs, leur alimentation et leur eau potable ne soient pas menacés par la pollution.

Installations d'eau et d'égout

Entre le mois d'avril 1990 et mars 1993, le gouvernement de l'Ontario a versé 538,5 millions de dollars en subventions aux municipalités du bassin hydrographique des Grands Lacs pour qu'elles améliorent leurs réseaux de traitement de l'eau et d'épuration des eaux usées.

En février 1993, le premier ministre de l'Ontario, M. Bob Rae, a annoncé l'octroi de 258 millions de dollars en subventions, dans le cadre du programme boulotOntario, pour la modernisation et la construction d'ouvrages d'eau et d'égout dans la province.

Au cours du même mois, le premier ministre et le ministre de l'Environnement et de l'Énergie, M. Bud Wildman, ont annoncé la création de l'Agence ontarienne des eaux, une société de la Couronne chargée d'investir dans les installations d'eau et d'égout de la province. L'Agence exploitera les installations d'eau et d'égout municipales et provinciales, fournira un appui financier aux municipalités qui veulent moderniser et agrandir leurs installations dans le but de protéger la santé et l'environnement, et encouragera les initiatives de conservation de l'eau.

Plans d'assainissement

Le Programme d'assainissement est une initiative conjointe des collectivités de la région, menée par les gouvernements de l'Ontario et du Canada. Il a été mis sur pied dans le but de restaurer 17 des 43 secteurs de préoccupation identifiés dans le bassin des Grands Lacs.

L'Ontario a déjà adopté bon nombre d'initiatives, dont :

- l'investissement annuel de plus de 25 millions de dollars pour améliorer l'infrastructure des réseaux d'égouts municipaux dans les secteurs de préoccupation;
- l'octroi de fonds supplémentaires au Plan d'assainissement pour la restauration de l'habitat et la prévention de la pollution agricole;
- la participation de toute la collectivité de la région de Collingwood à la conservation de l'eau et de l'énergie, et à la réduction des ordures ménagères et des déchets dangereux. On a noté dans la région de Collingwood une nette amélioration de la qualité de l'eau du port;
- l'assainissement des eaux littorales de Thunder Bay : en juin 1993, les responsables du plan d'assainissement de Thunder Bay et un comité consultatif public ont recruté 2 500 bénévoles pour nettoyer plus de 125 km de rives et ont amassé 63 000 $ en argent et en services;
- la remise en état de l'habitat aquatique de la baie de Nipigon, incluant le transfert de 15 000 dorés adultes;
- la construction, à l'aide d'une subvention de 6,6 millions de dollars, d'une usine de dépollution dans le village d'Elmvale. Cette initiative menée dans le cadre du Plan d'assainissement de Severn Sound permettra de réduire de 97 p. 100 la quantité de phosphore contenue dans les effluents. L'usine sera prête en 1994; et

- la construction, grâce à une aide financière de la province de 2 millions de dollars, d'un réservoir de débordement des eaux d'égout et des eaux pluviales pour protéger plus adéquatement les plages de l'est de la ville de Toronto.

La prévention de la pollution

Au mois de mai 1992, le ministère de l'Environnement et de l'Énergie a créé le Bureau de prévention de la pollution, dont le rôle est de mettre en oeuvre les principes de la prévention de la pollution grâce à la création de programmes.

On entend par mesure de prévention de la pollution toute activité qui réduit ou élimine à la source la production de polluants ou de déchets, qu'ils soient toxiques, dangereux ou non dangereux. La prévention de la pollution est logique sur le double plan environnemental et industriel.

Dans le cadre de la stratégie de prévention de la pollution de l'Ontario, et avec l'appui du gouvernement fédéral, un partenariat entre l'industrie automobile et le gouvernement a été conclu. Ce partenariat permettra de réduire, voire même d'éliminer, l'utilisation, la production et le rejet de substances toxiques dans l'ensemble des procédés industriels. En mai 1992, le gouvernement a signé une entente avec les constructeurs d'automobiles; au mois de juin 1993, il signait une entente similaire avec l'industrie de la finition des métaux. D'ici la fin de 1993, une troisième entente aura été conclue avec l'association des fabricants de pièces automobiles.

Par le biais du Programme des promesses de prévention de la pollution, le ministère de l'Environnement et de l'Énergie incite les entreprises à adopter des mesures volontaires de réduction des rejets de polluants dans le milieu naturel et à mettre l'accent sur la prévention. Les objectifs de réduction des rejets polluants sont de 50 p. 100, d'ici 1995, et de 90 p. 100 d'ici l'an 2000 et ce, pour quelques-uns des polluants les plus persistants et certains produits chimiques bioaccumulatifs.

Le Bureau de la stratégie éco-industrielle offre aux entreprises ontariennes de faire l'analyse de leurs installations du point de vue écologique pour leur suggérer des moyens de réduire leur consommation d'énergie et d'eau, de réduire leur production de déchets solides et liquides ainsi que leurs émissions atmosphériques, et enfin leur montrer la voie du recyclage.

Les plages

Des études ont révélé que la plupart des fermetures sont attribuables au déversement d'eaux pluviales, au ruissellement agricole, aux trop-plein d'égouts unitaires, ainsi qu'aux dérivations et aux rejets des stations d'épuration des eaux usées.

Le Programme d'amélioration de la qualité des plages de l'Ontario accorde aux municipalités des fonds pour l'adoption de mesures visant à assainir les plages en milieu urbain.

En 1991 et 1992, le Ministère a accordé 43,1 millions de dollars en subventions aux municipalités pour qu'elles adoptent des mesures telles que la modification et la construction de stations d'épuration des eaux usées en vue d'améliorer la qualité de l'eau des effluents et de surveiller le trop-plein des égouts unitaires.

Le Programme de dépollution des plages rurales, pour sa part, offre annuellement jusqu'à 6 millions de dollars en subventions aux résidents des régions rurales pour des projets d'élimination des sources de pollution non ponctuelles, notamment le ruissellement agricole, afin de mettre un terme à la fermeture des plages. Depuis le mois de mars 1993, le Ministère a autorisé 1 200 projets de dépollution des plages rurales.

Programmes de surveillance de la pollution

L'Ontario exerce une surveillance étroite de la pollution dans la région des Grands Lacs. Les données qu'il recueille permettent au gouvernement fédéral de veiller à ce que le Canada respecte l'engage-

ment qu'il a pris dans le cadre de l'Accord canado-américain sur la qualité de l'eau dans les Grands Lacs et servent de fondement aux mesures réglementaires adoptées en Ontario. Le Ministère coordonne une variété d'autres programmes de surveillance à l'échelle de la province et fait des prélèvements d'échantillons à de nombreux endroits des Grands Lacs.

- *L'eau potable :* La qualité de l'eau potable en Ontario est régie par des directives. Dans le cadre du Programme de surveillance de l'eau potable, on prélève aux fins d'analyse des échantillons d'eau à quelque 110 usines de traitement, source d'approvisionnement en eau potable d'environ 85 p. 100 de la population ontarienne. Environ la moitié de ces usines sont situées dans le bassin des Grands Lacs.
- *Les poissons :* Les données recueillies grâce au Programme de surveillance de la contamination du poisson gibier servent à établir les directives de consommation qui figurent dans le *Guide pour la consommation du poisson gibier de l'Ontario*, ouvrage publié tous les deux ans. Les données servent aussi à établir les tendances de pollution dans le bassin des Grands Lacs. En 1993, on a établi la teneur de certains polluants dans la chair des poissons prélevés dans plus de 1 600 emplacements en Ontario, dont 214 dans les Grands Lacs et les chenaux qui les relient. Le Programme de surveillance de la contamination du poisson gibier est une initiative conjointe des ministères de l'Environnement et de l'Énergie et des Richesses naturelles.
- *L'atmosphère :* De nombreux composés organiques toxiques sont transportés dans l'atmosphère pour ensuite retomber dans les Grands Lacs. Les émissions industrielles et les gaz d'échappement des véhicules contribuent aussi à polluer les Grands Lacs. À l'heure actuelle, le Ministère dispose, dans le bassin des Grands Lacs, de sept stations de surveillance des retombées atmosphériques de BPC, de pesticides organochlorés, d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) et de dioxines.

Mesures d'urgence en cas de déversement

En 1985, le Ministère a mis sur pied le Centre d'intervention en cas de déversement pour coordonner, 24 heures sur 24, et à l'échelle de la province, les mesures d'intervention nécessaires en cas de déversement ou d'urgence environnementale. Le Centre intervient dans environ 16 000 incidents par année, dont 5 000 sont définis comme étant des déversements accidentels. Le Ministère coordonne les mesures d'intervention avec l'aide d'autres agences pour veiller à ce que les responsables des déversements nettoient les lieux.

En Ontario, environ 80 p. 100 des déversements surviennent dans le bassin des Grands Lacs.

Pour la première fois en 1991, le nombre de déversements signalés en Ontario a diminué (8 p. 100) par rapport à l'année précédente, où un nombre record de 5 600 déversements avait été enregistré. En 1992, on a connu une diminution des déversements de 5 p. 100 par rapport à 1991.

Application des lois

La protection de l'environnement en Ontario est régie par cinq lois : la *Loi sur la protection de l'environnement*, la *Loi sur les ressources en eau de l'Ontario*, la *Loi sur les pesticides*, la *Loi sur les évaluations environnementales* et la *Loi sur la planification et l'aménagement de l'escarpement du Niagara*. Le ministère de l'Environnement et de l'Énergie de l'Ontario est responsable de l'application de ces lois.

En 1992, les infractions aux lois environnementales ont coûté 3,6 millions de dollars aux contrevenants, soit 33 p. 100 de plus que l'année précédente.

Recherche

Le Ministère reconnaît l'importance de la recherche dans les initiatives d'assainissement, et c'est pourquoi il a accordé jusqu'à 2 millions de dollars par année pour la recherche environnementale.

Dans le cadre d'un projet conjoint avec le ministère des Richesses naturelles, le ministère de l'Environnement et de l'Énergie a accordé plus de 700 000 $ en subventions depuis 1991 pour 15 projets de recherche destinés à résoudre le problème de la prolifération des moules zébrées.

Le Conseil des gestionnaires de la recherche sur les Grands Lacs de la Commission mixte internationale prépare chaque année un compendium complet des activités de recherche sur les Grands Lacs.

Activités binationales

Le ministère de l'Environnement et de l'Énergie participe à de nombreuses initiatives binationales de protection de l'environnement, notamment le Programme de gestion des substances toxiques du lac Ontario, le Plan binational du lac Supérieur et le Programme de gestion des substances toxiques de la rivière Niagara. Ces initiatives conjointes permettent au Canada et aux États-Unis de mieux coordonner leurs programmes de réduction des rejets de substances toxiques dans le milieu naturel.

Statistiques sur les Grands Lacs

- Formés sous l'action des glaciers et des mouvements géologiques sur une période de deux millions d'années, les cinq Grands Lacs, qui sont interreliés par quatre chenaux, constituent la plus grande étendue d'eau douce au monde.
- Vingt pour cent de toute l'eau douce de surface au monde se trouve dans les Grands Lacs.
- Environ 25 millions de personnes tirent leur eau potable des Grands Lacs.
- Quelque 20 milliards de kilowatts-heures d'électricité sont produits chaque année à même les Grands Lacs.
- Environ 45 p. 100 des entreprises manufacturières canadiennes et 17 p. 100 des entreprises manufacturières américaines sont situées sur les rives des Grands Lacs.
- Au moins 72 p. 100 de l'acier canadien et 70 p. 100 de l'acier américain sont produits dans le bassin des Grands Lacs.
- Plus de 90 p. 100 des voitures et des camions destinés au marché canadien, et environ 40 p. 100 des voitures, des camions et des autobus destinés au marché américain sont construits dans la région des Grands Lacs.
- Les pêcheurs commerciaux ontariens ont capturé 24,5 millions de kilogrammes de poisson en 1990. La valeur au quai de ces poissons était d'environ 42 millions de dollars.
- Environ 2,5 billions de litres d'eau des Grands Lacs sont utilisés chaque jour à des fins résidentielles, commerciales et institutionnelles; cette eau sert aux exploitations agricoles, aux procédés industriels, à la production d'énergie hydroélectrique, à la navigation, aux systèmes sanitaires et aux loisirs, en plus de constituer un habitat naturel pour les poissons, les oiseaux et d'autres organismes aquatiques. Environ 97 p. 100 de l'eau utilisée est retournée dans le bassin des Grands Lacs, le reste est perdu par évaporation ou incorporé aux produits.

Pour obtenir de plus amples renseignements ou un exemplaire du rapport intitulé *Restoring and Protecting the Great Lakes* (PIBS 2726E), veuillez vous adresser au :

Ministère de l'Environnement
et de l'Énergie
Centre d'information
135 avenue St. Clair O
Toronto ON M4V 1P5

Téléphone : (416) 323-4321
ou 1-800-565-4923